



ASSURÉMENT HUMAIN

Communiqué de presse
22 septembre 2022

Prix Route 18 : 3 initiatives inspirantes récompensées pour la prévention du risque routier des sapeurs-pompiers



#PrixRoute18

Créé par GMF et la revue « SOLDATS DU FEU magazine », le Prix Route 18 récompense les équipes des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) qui mettent en place des initiatives inspirantes pour prévenir les risques routiers des sapeurs-pompiers. Les accidents de la route sont la première cause de décès des sapeurs-pompiers. À travers ce Prix, GMF, premier assureur des agents du service public, souhaite les protéger dans leurs déplacements au quotidien.

Le SDIS 26, lauréat dans la catégorie « Bonne Pratique »

Depuis 2007, le SDIS de la Drôme est engagé dans une politique de prévention du risque routier, avec un premier plan d'action en trois volets qui a déjà porté ses fruits : aujourd'hui, le risque d'avoir un accident à chaque sortie d'engin a été divisé par 2. Pour aller plus loin et améliorer la prévention au sein des équipes, un nouveau plan 2019-2025, résolument centré sur l'humain, a été mis en place. Il s'organise autour de cinq axes : sensibiliser et former les agents aux risques routiers, améliorer la sécurité des véhicules, aider les conducteurs lors des phases de manœuvre, mener des études spécifiques et analyser les sinistres routiers par téléphone après chaque accident. Il adopte une approche pluridisciplinaire pour toucher l'ensemble des agents du SDIS, soit 3 100 sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs. Avec ce programme, le SDIS de la Drôme continue de garder un taux d'accidentologie très bas. Grâce à ce programme complet, les agents ont pu intégrer et s'approprier la culture de la sécurité. Une évaluation annuelle des 40 actions mises en place servira de base pour un nouveau plan prévu en 2025.

Le SDIS 44, lauréat dans la catégorie « Perspectives »

Depuis plusieurs années, le SDIS de Loire-Atlantique œuvre pour réduire les accidents de la route sur l'ensemble de ses activités. Dans le cadre de son Plan particulier de Prévention des Risques Routiers (PPRR) mis en place en 2014, le SDIS 44 a développé un dispositif efficace et sur-mesure de formation à la Conduite Préventive Opérationnelle (CPO). Il a mis en place une démarche ascendante sur le terrain pour comprendre les points faibles et les dysfonctionnements, et pouvoir ainsi toucher l'ensemble des conducteurs. Des entretiens individuels avec les conducteurs ont mis en évidence l'absence de prise en compte systématique du comportement des tiers, une vitesse excessive par rapport à la zone de circulation, et une perception des risques différente d'un conducteur à l'autre. Problématiser les situations a permis de répertorier plusieurs modes de conduite en fonction des gabarits du véhicule et du type d'intervention. Chaque formation est ainsi adaptée au profil de chaque conducteur. Les résultats encourageants de l'évaluation permettent d'envisager un déploiement plus important du dispositif de formation. Objectif : garantir la pérennité des comportements. Le plan de formation 2022-2024 prévoit ainsi la planification de 30 sessions chaque année, soit la formation de 1 000 conducteurs.

Le SDIS 66, lauréat dans la catégorie « Coup de pouce »

Au SDIS des Pyrénées-Orientales, l'accidentologie était assez forte ces dernières années, avec plusieurs blessés et le décès d'un sapeur-pompier dans un camion en intervention en 2016. C'est dans ce contexte que les Mois de prévention du risque routier ont vu le jour en 2019, intégrant, pour l'ensemble du personnel, une formation à la conduite d'engins en intervention. Cette formation émane d'une demande des sapeurs-pompiers, conscients des risques encourus lors des interventions. Chaque session s'organise autour de 3 heures de théorie et 3 heures de pratique, le tout présenté sous forme d'ateliers. La formation concerne tous les conducteurs, quels que soient leur grade ou leur fonction (sapeurs-pompiers, infirmiers ou médecins sapeurs-pompiers, officiers). Lancée début 2022 pour une centaine d'ambulanciers équipés de véhicules supérieurs à 3,5 tonnes, la formation va se généraliser à tous les sapeurs-pompiers dès septembre. Seize sessions annuelles seront réparties tout au long de l'année. À partir du 1er janvier 2023, tout sapeur-pompier devra valider la formation pour pouvoir partir en intervention.

*« Pour GMF, premier assureur des agents du service public, la protection passe aussi par la prévention. C'est pourquoi, nous sommes activement engagés depuis de nombreuses années dans des actions de prévention du risque routier auprès des sapeurs-pompiers qui sont, notamment, particulièrement exposés à la conduite d'urgence. » **Julie Cabuzel, Responsable du service développement des actions externes et prévention de GMF Assurances.***

En savoir plus sur les projets lauréats :

www.gmf.fr/evenement-prix/prix-route-18/laureats

A propos de GMF

Marque du Groupe Covéa, GMF est le premier assureur des agents du Service Public avec 3,6 millions de sociétaires et clients. GMF répond à leurs besoins concrets de protection, dans leur vie privée et professionnelle, par des solutions en assurances de biens et de personnes. Pour suivre l'actualité de GMF, rendez-vous sur : www.gmf.fr et @GMF Assurances sur [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Facebook](#).
<https://www.gmf.fr/espace-presse/communiqués-de-presse>

Contact presse : presse@covea.fr